

GRAND ÉCRAN Italie :

Questions posées au Conseil de Paris (2005-2006)

Liste des questions de la séance du Conseil de Paris
des lundi 7 et mardi 8 mars 2005,
siégeant en formation de Conseil municipal.

I - Questions du groupe U.M.P.

QOC 2005-84 Question de M. Jacques TOUBON, Mme Françoise FORETTE, M. Patrick TRÉMÈGE et des membres du groupe U.M.P. à

M. le Maire de Paris relative à la sauvegarde du cinéma Gaumont Grand Ecran, place d'Italie (13e).

Les auteurs de la question demandent au Maire de Paris quelle action il compte entreprendre pour empêcher la disparition du cinéma GAUMONT GRAND ECRAN place d'Italie ?

En effet la société EUROPALACES (qui exploite les salles GAUMONT et PATHE) a décidé de mettre en vente sa propriété compte tenu des résultats économiques décevants de cette salle. EUROPALACES est en pourparlers très avancés avec la société HABITAT en vue de l'installation d'une grande surface de mobilier.

A la fin des années 80, la réalisation de cet équipement a fait partie du projet d'aménagement sous forme de secteur de plan masse du terrain délaissé à la suite de l'annulation du projet de la tour Apogée. Un ensemble immobilier a été construit après un concours de concepteur exploitant par le grand architecte japonais KENZO TANGE, ensemble qui comporte un immeuble de bureau, une résidence hôtelière, une extension du centre commercial Italie 2, et les salles de cinéma (une grande et deux petites) du GAUMONT GRAND ECRAN.

Cet îlot se caractérise également par la présence d'une servitude de passage de 12 mètres attachée au P.O.S. de l'époque. Sa façade fait depuis 15 ans, en face de la Mairie du 13e arrondissement, partie du paysage de Paris.

M. TOUBON rappelle qu'il a interrogé à ce sujet le Maire du 13ème arrondissement au cours du Conseil du 13ème du 21 décembre consacré au PLU, et qu'il a déposé avec le soutien du Groupe UMP un amendement au tome II du règlement du P.L.U. qui a été examiné au cours de la séance du 31 janvier dernier. Cet amendement, qui tendait à assurer la protection d'un équipement culturel sur la parcelle, a été écarté par l'exécutif municipal et rejeté par la majorité du Conseil.

Venant après la fermeture du cinéma GAUMONT GOBELINS, devant la menace de la fermeture du GAUMONT FAUVETTE, la disparition du GAUMONT GRAND ECRAN, cinéma de prestige de plus de 600 places, doté d'un écran de 22 mètres sur 11 mètres et des derniers équipements techniques, porterait un coup très sévère à la richesse culturelle du 13ème arrondissement et du Sud de Paris.

Son remplacement par une grande surface de distribution aurait des conséquences néfastes sur tout le commerce indépendant de cette partie de la Capitale, déjà sévèrement concurrencé par les hypermarchés installés dans les communes périphériques. Cette implantation serait de plus incohérente avec le projet de construction d'un centre commercial de dimension moyenne dans le nouveau quartier de Paris Rive Gauche situé à 1 kilomètre.

Pour toutes ces raisons M. TOUBON demande au Maire de Paris quelles dispositions il compte prendre :

- pour faire appliquer les termes des conventions passées avec les propriétaires

- pour, à défaut, empêcher l'appropriation de ce magnifique équipement par une nouvelle extension de la grande distribution spécialisée

.../...

Conseil Municipal Débats - 11 et 12 juillet 2005

QOC 2005-266 Question de M. Jacques TOUBON à M. le Maire de Paris relative au maintien du complexe cinématographique "Grand Ecran-Italie" (13e).

Libellé de la question :

"Je souhaite appeler votre attention sur la très vive émotion que suscite, sur le 13e arrondissement comme dans les milieux culturels et cinéphiles, la perspective de la disparition du complexe cinématographique "Grand Ecran Italie".

Installé, depuis 1992, sur la place d'Italie, au sein de l'ensemble "Italie 2", le complexe "Grand Ecran Italie", grâce à sa grande salle de 650 places et son écran géant panoramique de 250 mètres carrés, constitue un équipement culturel unique en son genre sur Paris, très important, pour le quartier de la place d'Italie : pour la vie culturelle du 13e arrondissement, qui se veut "arrondissement du livre et de l'image", et de manière plus générale, pour le secteur de l'Est parisien. La fréquentation de cette salle a été notamment à l'origine du réveil économique du quartier voisin de la Butte aux Cailles.

Or, "Grand Ecran" aurait fait l'objet d'une promesse de vente de la part de la société "Europalaces-Gaumont" à une société civile immobilière qui aurait l'intention d'installer un commerce de mobilier à la place du complexe cinématographique. Cette suppression de l'activité cinématographique serait juridiquement possible en novembre 2006, date à laquelle prend fin la période de quinze années d'exclusivité du site à des fins d'activité cinématographique, prévue par la convention passée, en 1991, entre la Ville de Paris et la société "Europalaces-Gaumont".

L'intervention de la Ville de Paris paraît donc nécessaire afin de garantir le maintien de l'activité cinématographique du "Grand Ecran". Elle pourrait notamment prendre la forme de l'inclusion, dans le Plan local d'urbanisme, d'une mise en réserve du site à des fins artistiques.

Un vœu a été adopté, le 12 mai dernier, par le Conseil du 13e arrondissement, vous demandant de prendre toute mesure permettant le maintien de l'exploitation du "Grand Ecran". Une pétition, lancée par des riverains, a recueilli plusieurs milliers de signatures, dont de nombreuses personnalités du monde de la politique et de la culture.

Monsieur le Maire, je vous remercie des dispositions de toute nature que vous pourrez prendre pour répondre à cette attente du maintien d'un équipement cinématographique devenu indispensable."

Réponse non parvenue.

.../...

Conseil Municipal Débats - 30 et 31 janvier 2006

QOC 2006-9 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant les mesures à envisager pour préserver les lieux de culture et les lieux de vie à Paris.

Libellé de la question :

“Ici c’est la salle mythique du “Grand écran” qui ferme ses portes, pour laisser place à une boutique d’aménagement et à un magasin de prêt-à-porter. Là, c’est une boulangerie, boulevard de Grenelle qui est remplacée par une banque. Ces deux événements, et combien d’autres encore, se sont produits au début du mois de janvier.

Paris est en train de perdre son âme. Il est urgent d’agir et de lancer une réflexion d’envergure sur la ville d’aujourd’hui et de demain, sur la préservation des lieux de culture et des lieux de vie.

Monsieur le Maire, quelles sont les mesures concrètes que vous envisagez de prendre pour éviter que Paris ne devienne une ville musée ?”

Réponse non parvenue.

QOC 2006-10 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris relative à la fermeture du cinéma “Grand-Ecran”.

Libellé de la question :

“Le “Grand Ecran Italie” a fermé ses portes le mardi 3 janvier 2006. Avec cette fermeture, le groupe “Europalaces” a fait fi des obligations qui l’engageaient dans le cahier des charges.

Engagement de durée tout d’abord car même si la majorité municipale en place n’est pas responsable de la convention faisant passer la durée d’exploitation de 20 à 15 ans, elle a néanmoins le devoir de faire respecter les délais légaux prévus dans cette convention à savoir jusqu’en novembre 2006.

Engagement d’activité ensuite car comme le stipule l’article 8 du cahier des charges : “les obligations du présent cahier des charges trouvent leur cause dans le caractère d’équipement culturel’ du complexe audiovisuel, qui doit participer à l’animation du quartier et de l’arrondissement, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé”, cette participation à l’animation du quartier et de l’arrondissement se voyant détaillé dans le chapitre “Engagement de programmation”.

Engagement moral enfin. Car la fermeture de cette salle unique s’est faite sans la moindre concertation, au mépris de tous les défenseurs mobilisés pour la sauvegarder et sans tenir compte des conséquences qu’elle entraînerait sur les commerces environnants.

L’U.D.F. parisienne s’est mobilisée auprès du collectif “Sauvons le Grand Ecran” qui est la vitrine de tous les mécontents qui par milliers ont signé la pétition demandant à la Mairie de Paris d’intervenir pour éviter cette fermeture.

Le groupe U.D.F. demande au Maire de Paris :

- Quelles dispositions il compte prendre pour faire appliquer les termes des conventions passées avec les propriétaires.

- Quelle va être sa position vis-à-vis de l’agrément de la Ville de Paris qui est requis dans l’article 9 de la convention pour toute mutation de la salle.

- Quelles dispositions il compte prendre pour s’assurer auprès des futurs repreneurs, que la salle conserve son caractère culturel.”

Réponse non parvenue.

Conseil Municipal Débats - 30 et 31 janvier 2006

42 - 2006, SG 4 - Autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SARL Solo Limited, située 39, boulevard de Strasbourg (10e), afin de soutenir l'exploitation du cinéma "Le Brady". - Montant : 40.000 euros.

M. Christophe CARESCHE, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SG 4 : autorisation à M. le Maire de Paris de signer une convention pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SARL "Solo Limited", située 39, boulevard de Strasbourg, afin de soutenir l'exploitation du cinéma "Le Brady".

Madame FORETTE, vous avez la parole.

Mme Françoise FORETTE. - Il est souhaitable de soutenir "Le Brady", mais pourquoi aider "Le Brady" et seulement "Le Brady" et abandonner le grand écran dans le 13e arrondissement ?

Ce n'est pas seulement une magnifique salle de cinéma dont l'exploitation a été fort négligée par son propriétaire, c'est un équipement dont la valeur culturelle et urbanistique est considérable pour tout le Sud de Paris, et c'est pourquoi ce fut un projet aidé par la Municipalité dans le cadre de l'opération d'urbanisme.

Aujourd'hui, nous demandons que la Ville et les autres collectivités soit soutiennent, comme pour "Le Brady", une nouvelle exploitation cinématographique car il existe des propositions, soit mettent sur pied un projet culturel alternatif qu'autorise la qualité de l'emplacement et de l'équipement. Ce serait par exemple un centre de congrès tout à fait remarquable étant donné la qualité audiovisuelle.

Nous regrettons que les propositions de protection que nous avons faites lors de l'examen du Plan d'urbanisme aient été refusées par la Municipalité.

Nous demandons que la Ville s'oppose à la transformation de la salle de cinéma en commerce de meubles et d'habillement et qu'elle prenne position en ce sens à la Commission départementale d'urbanisme commercial. Cela veut dire que la Ville fasse respecter les dispositions de la convention qui prévoit qu'il ne peut y avoir d'autre activité que cinématographique jusqu'en novembre 2006.

Nous avons à faire non pas à une simple évolution économique mais à un enjeu collectif dans lequel la Ville doit intervenir conformément à sa vocation culturelle.

Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe CARESCHE, adjoint, président. - Merci.

M. BLISKO m'a demandé la parole. Puis M. GIRARD répondra.

M. Serge BLISKO, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, la disparition annoncée par son exploitant de l'exploitation cinématographique du "Gaumont Grand Ecran", place d'Italie, est pour nous une réelle source d'inquiétude et je m'associe totalement à la fois à l'indignation et aux angoisses, à l'inquiétude de Mme FORETTE.

Pour autant, elle le sait fort bien, les propositions de poursuite d'exploitation cinématographique n'existent pas. Je ne sais pas où elle a reçu une proposition mais nous avons tous exploré les possibilités et les deux autres exploitants importants qui travaillent sur Paris, c'est-à-dire en clair UGC et MK2 - qui lui-même vient d'ouvrir 14 salles dans le 13e il y a 3 ans et d'autres salles dans le 19e - nous ont répondu très clairement qu'ils ne pensaient pas pouvoir continuer une exploitation cinématographique place d'Italie parce que ces salles ne correspondent plus aux standards d'aujourd'hui qui sont plutôt des multiplexes ou des salles très dédiées et pensées différemment comme les complexes MK2. Ceci est le premier point.

Donc, de ce point de vue, nous avons eu une proposition d'un exploitant... d'un directeur de salle de Coulommiers à qui on a téléphoné et qui n'a jamais rappelé. Encore que la surface d'un exploitant d'une salle unique à Coulommiers me paraissait peu compatible avec la poursuite de l'exploitation du Grand Ecran - place d'Italie. C'est le premier point.

Donc je sais que ce collectif me parle beaucoup de cet exploitant qui n'a jamais rappelé. Je lui ai demandé de prendre contact le plus vite possible avec Europolace, vendeur du Grand Ecran Italie, il n'en a jamais rien fait.

Le deuxième point qui est le plus ennuyeux, c'est qu'effectivement nous n'avons pas d'exploitation possible car la précédente majorité en 1991 avait ramené le délai de la convention - c'était d'ailleurs le maire du 13e de l'époque qui, connaissant bien le cinéma, avait peut-être pensé qu'avec Gaumont 20 ans c'était trop - de 20 à 15 ans. Ce qui fait que l'obligation de projeter des images dans cette salle s'arrête en novembre 2006.

Ce que nous avons obtenu effectivement, c'est que jusqu'en novembre 2006 il n'y ait pas d'autre exploitation que cinématographique. Ce qui est un minimum pour respecter la convention. Mais à partir de novembre 2006, bien évidemment le commerce est libre et cela nous ennuie fortement.

Alors, je pose la question : s'il n'y a pas de reprise cinématographique, si aucun des grands exploitants parisiens ne veut venir, si aucun opérateur culturel ne se manifeste, faut-il laisser cet ensemble prestigieux, central pour le 13e arrondissement, vide, grilles fermées, comme cela existe maintenant depuis 1 mois puisque c'est depuis le 2 janvier que l'exploitation s'est arrêtée ?

J'ajoute que nous avons réussi à sauver - cela a été très difficile - un autre cinéma, le "Gaumont Euro Palace", sur l'avenue des Gobelins, le "Gaumont Rodin", qui avait un intérêt architectural et historique. C'est la fondation Pathé qui va y installer son centre de recherche, ses archives et un centre de ressources ouvert au public et aux chercheurs du cinéma.

Il est vrai que nous avons un vrai problème. J'ajoute que grâce à la Mairie de Paris nous avons pu ouvrir 14 salles nouvelles dans le 13e arrondissement en 2003 et que ce projet, nous l'avons vraiment tenu à bout de bras. Aujourd'hui, nous nous rendons compte que la formule du Grand Ecran qui était déjà très critiquée en 1991, au moment de la construction de cette grande salle, n'était certainement pas viable au-delà des quinze années de la convention.

Merci.

M. Christophe CARESCHE, adjoint, président. - Merci.

Monsieur GIRARD, je vous donne la parole.

M. Christophe GIRARD, adjoint, au nom de la 9e Commission. - Quand on regarde la carte des cinémas à Paris, en effet, on s'aperçoit que dans le 13e arrondissement en particulier il y a plus de salles de cinéma qu'auparavant, avec l'ouverture du MK2 "Bibliothèque".

Comme je l'ai suggéré à Serge BLISKO, le maire du 13e arrondissement, il faudrait peut-être regarder favorablement la demande de locaux de l'association "Des lumières dans la Ville" qui cherche aujourd'hui à avoir environ 1.000 mètres carrés pour s'installer. Ce serait un geste fait en direction du cinéma. C'est un collectif d'associations spécialisé dans le court métrage, que nous avons envisagé, un moment, d'accueillir au 104, rue d'Aubervilliers. Malheureusement, l'espace n'est pas suffisant.

Ensuite, faisons confiance à la vitalité économique de Paris, aux entrepreneurs privés, pour savoir aussi, avec le concours de la Ville de Paris, ne pas laisser un lieu comme le "Gaumont Italie" fermé.

Je tiens aussi à rappeler que "le Grand Ecran" ne répond pas aux critères qui auraient permis à la Ville de Paris de donner une subvention. N'allons pas raconter partout que "le Grand Ecran" entrait dans les critères Art et Essai qui permettaient à la Ville de donner une subvention. Nous n'en avons pas le droit.

Pour ce qui est du "Brady", cet établissement de 2 salles (130 places pour l'une et 40, pour l'autre) demeure l'un des seuls du boulevard de Strasbourg et connaît en effet aujourd'hui de telles difficultés financières que son exploitant, sans l'aide de la Ville, se verrait contraint de fermer.

Au regard de la volonté de la Ville et de la mission cinéma avec son grand dynamisme de soutenir toutes les salles Art et Essai en difficulté, avec la volonté de pérenniser le parc des salles parisiennes indépendantes qui font la richesse et l'originalité de notre ville, uniques au monde, il est en effet souhaitable que notre ville accorde son soutien à l'exploitation du cinéma "Le Brady", dans le 10e arrondissement.

Cette salle de quartier diffuse depuis deux ans des films Art et Essai sous-titrés ("Trois enterrements", "Don't Come Knocking", "Paradise Now", par exemple).

A ce titre, elle est donc éligible aux critères d'attribution d'une aide en fonctionnement. Soyons totalement honnêtes, le "Brady" n'entre pas dans les critères du C.N.C. Art et Essai, mais ce que je viens de décrire nous semble correspondre aux critères auxquels la Ville peut répondre (cinéma d'auteur).

La demande qui est présentée par la société Solo Limited s'inscrit dans le cadre de la loi 2002-276, relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, article 110, qui autorise les collectivités, dans la limite de 30 % du chiffre d'affaires de l'établissement, à verser des subventions de fonctionnement à des entreprises privées exploitant des salles de cinéma si celles-ci réalisent moins de 7.500 entrées hebdomadaires ou si elles sont classées Art et Essai.

Nous devons cette loi à notre excellent maire et député du 18e arrondissement, M. Daniel VAILLANT.

Dans la mesure où "Le Brady" est une salle qui réalise moins de 7.500 entrées hebdomadaires, la Ville de Paris a donc décidé de subventionner la société qui exploite cette salle et nous avons bien fait.

M. Christophe CARESCHE, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 4.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2006, SG 4).



Conseil Municipal Débats - 27 et 28 février 2006

QOC 2006-52 Question de Mme Marielle de SARNEZ et des membres du groupe Union pour la démocratie française à M. le Maire de Paris concernant les mesures à prendre par la Municipalité pour l'avenir du cinéma "Grand-Ecran".

Libellé de la question :

"La Commission départementale d'équipement commerciale, réunie le mardi 7 février dernier, qui devait se prononcer sur la reprise éventuelle du complexe cinématographique "le Grand Ecran" par un groupe d'enseignes commerciales a finalement décidé de remettre sa décision, le temps d'étudier les éléments nouveaux portés à ce dossier.

Je souhaite vivement que cette période de réflexion soit mise à profit pour prendre en considération les dossiers proposant la reprise de la salle et de son activité cinématographique.

Monsieur le Maire, pourriez-vous nous faire part des mesures que compte prendre la Municipalité dans les deux mois qui viennent concernant l'avenir de cette salle de cinéma, élément majeur du patrimoine parisien ?"

Réponse (Mme Lyne COHEN-SOLAL, adjointe) :

"Il convient tout d'abord de rappeler que le complexe "Grand Ecran Italie", qui existait depuis 1992 au sein du centre commercial Italie 2, a fermé ses portes le 3 janvier 2006.

La société "Europalaces" a décidé il y a quelques mois de se désengager du site, en raison d'une importante chute de la fréquentation enregistrée entre 1997 et 2004, due à la concurrence d'autres complexes cinématographiques (tels que "l'UGC Bercy", ouvert depuis 1998, ou le "MK2 Bibliothèque", ouvert début 2003), et aggravée par un contexte national de recul de la fréquentation des cinémas en 2005.

La Municipalité parisienne a déploré la fermeture du "Grand Ecran", qui présentait des caractéristiques originales et s'inscrivait aussi dans la tradition cinématographique du quartier des Gobelins très proche.

Dans un communiqué de presse du 2 janvier 2006, le Maire de Paris a rappelé les projets de la société "Europalaces" qui exploitait le site du "Grand Ecran", mais aussi deux autres cinémas sur l'avenue des Gobelins : d'une part, de rénover les salles du "Gaumont - La Fauvette" et d'autre part de dédier le cinéma "Gaumont Rodin" à l'hébergement de la Fondation Pathé, qui sera ouverte aux chercheurs et au public. La tradition cinématographique du quartier sera ainsi conservée.

De plus, le Maire et son adjoint chargé de la culture, M. GIRARD, ont rappelé à cette occasion que le nombre total d'écrans à Paris était passé de 361 en 2002 à 371 en 2005, avec l'ouverture début octobre 2005 des 6 nouvelles salles du "MK2 Quai de la Loire" dans le 19e.

Les cinémas parisiens ont toutefois connu en 2005, comme au plan national, une certaine désaffection avec un niveau de fréquentation inférieur à celui de 2004.

Lors de sa séance du 7 février dernier, la Commission départementale d'équipement commercial a reporté sa décision sur la demande d'implantation présentée par les enseignes "Habitat" et "H & M" en lieu et place du cinéma "Grand Ecran", afin d'analyser les offres faites. Le dossier présenté par ces deux enseignes a finalement été retiré, selon l'information qui vient d'être communiquée par la Préfecture de Paris.

La Ville de Paris étudiera avec vigilance, en liaison avec "Europalaces", gestionnaire du site, toutes propositions qui seront faites par d'éventuels repreneurs du site et qui seront de nature à redonner à Italie 2 une dynamique commerciale."
